



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 22 décembre 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Fleurance s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de monsieur Raymond VALL, maire, suite à sa convocation du 16 décembre 2016.

PRESENTS : 20

Monsieur Raymond VALL, maire – Madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, 1^{er} adjoint – Monsieur Bruno MATTEL, 2^{ème} adjoint – Madame Charlette BOUÉ, 3^{ème} adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} adjoint – Monsieur Pierre LASCOMBES, 5^{ème} adjoint – Monsieur Michel ARMENGOL, 6^{ème} adjoint – Monsieur Gérard AURET, 7^{ème} adjoint – Madame Annette SOLETO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. délégué – Madame Jeannette DUDIT, C.M. – Monsieur Christian MOTTA, C.M. – Monsieur Patrick SARRAMIAC, C.M. délégué – Monsieur Gérard SALON, C.M. délégué – Monsieur Bernard BASSO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. délégué – Monsieur Auguste SOUSA, C.M. – Madame Caroline ACHÉ, C.M. – Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Monsieur Robert LODA, C.M. –

ABSENTS EXCUSES : 7

Madame Régine LLOAN-RAYNARD, C.M. – Procuration à monsieur Michel ARMENGOL
Monsieur Gilbert PEDRA, C.M. – Procuration à monsieur Bernard BASSO
Madame Isabelle DUBORD, C.M. délégué – Procuration à monsieur Raymond VALL
Madame Monique DE BRITO, C.M. – Procuration à madame Charlette BOUÉ
Madame Marie-Agnès RAYNAUD-PORTET, C.M. – Procuration à monsieur Gérard AURET
Madame Flora CASTEL, C.M. – Procuration à monsieur Bruno MATTEL
Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Procuration à monsieur Robert LODA

ABSENTS : 2

Madame Coralie THORE-EYMARD, C.M.
Madame Inès PINOS, C.M.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Caroline ACHÉ.

◆◆◆

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sur la rivière Gers, élaboré par la direction départementale des territoires du Gers. Dans la mesure où l'étude de ce document fait apparaître un certains nombres d'interrogations et qu'elle suscite également plusieurs remarques, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le plan de prévention des risques inondations, tel qu'il est présenté par les services de l'Etat.

Fait à Fleurance, le 23 décembre 2016

Le maire, sénateur du Gers,



Raymond VALL